

Genre du véhicule Camion (châssis) Entr. s/ttes roues		Marque de fabrication M. A. N.		Type 5 1 5 L. 1. A Empattement 3'520 mm			Modèle année 1958	Bordereau-type N° 1' 5 6 7 - C	
Caractéristiques "515" latéralement sur capot moteur - "515 L.1.A" s/plaquette constr., à gauche sur l'avant - Empattement 3'520 mm									
				Carburant mazout/diesel		Nombre de cylindres 6			
Constructeur du châssis MASCHINENFABRIK AUGSBURG-MUERNBERG AG., Werk München (D)									
N° du châssis frappé à droite, s/part. sup. du longer. à côté boîtier direction + s/face front. pare-chocs AV									
N° du moteur frappé à droite, à l'avant, s/partie sup. bloc-moteur, au-dessus pompe à injection									
Type du moteur D. 1246 M.4 OHV (112 M.4.A en préfixe No. moteur)									
Position du mot. à l'avant		Frein-moteur		s/échappement (commande par main ou par pied)					
Cylindres	8'276	cm³	Frein de remorque	prise pour freinage indirect				Dimensions ext. en mm	
Temps	4		Transmission	mécan., synchr. Treuil/Cabest. ---				Longueur châssis 5'530	
Refroidissement	eau		Nombre vit. avant	6 x 2		Crochet de rem. s/demande +)		Largeur 2'240	
Entraînement s/ttes roues	Vitesses en tr.		4,0 km/h		Vols avant		1'890	Hauteur cabine 2'650	
Nombre d'axes	2		Vitesses en prise dir. 66,0 km/h		Vols arrière		1'655	Empattement 3'520	
Nombre de pneus	6		Bloquage différentiel oui *)		Diam. de traq.		13,90/13,60	Perte à faux arr. 1'035	
Frein à pied à air comprimé, à expansion interne avec 4 cylindres, sur toutes les roues									
Frein à main mécanique, à exp. int. avec cylindre de frein à ressort d'accumulation, s/roues arr.									
Poids avec	avant	arr.	total	Pneumatiques	avant	arr.		Dimensions Int. en mm	
A vide cab.	3'245	1'945	5'190	Dimension	10.00-20	10.00-20	12 Ply	Longueur ---	
Charge utilis**	selon carrosserie			Charge pneu	2'400	2'400	---	Largeur ---	
Total	---	---	11'300	---	---	---	---	Hauteur ---	
Garantie de fabr.	4'000	7'300	11'300	---	---	---	---	Hauteur ridelles ---	
Poids max. garanti pr. train routier ++)			Nombre de portes 2 (cabine)				Perte à faux arr. ---		
Direction: position		à droite		Marque du moteur M. A. N.			C. V. frein 120 DIN		
Alésage		112		Course			140		C. V. impôts 42,148
Forme de la carrosserie cabine fermée - autrement exécution individuelle									
Nombre de places: total		3		(avant 3 milieu --- arr. ---)				Places debout ---	
Siège arrière		---		Siège-car				---	

\*\*\*)

Phares: marque	2/ BOSCH	Indicateurs de direction	4/ clignoteurs av. lampe dénois
Feux de croisement	2/ Bilux	AV: latér. s/ailes(or.)	- AR: comb. av. feux stop (rg)
Feux de position	2/ dans les phares	Essais-plac	2/ électriques
Phare troubleur	—	Avertisseur	1/ électr. (1-ton)
Feux arrière	2/ comb. (amp. double fil.)	Rétroviseur	2/ à l'ext. de la cabine
Réfecteurs	2/ oscillant (Ø 70 mm)	Indicateur de vitesse	cadran km/h
Feu stop	2/ comb. av. feux AR + clign (rg)	Figurine de radiateur	aucune
Eclairage N° de contrôle	1/ comb. gauche pr. pl. carrée	2/ indicateurs d'encombrement rigides	(admis par le DRJP par LC du 5.11.1956)
Phare marche arrière	—		
Équipement électrique	12/24Volts		
Niveau de bruit	84 dB à 2'000 t/min. - Orifice d'échappement à gauche, obliquement vers l'AR		

Observations et exceptions Poids de la cabine: 280 kg.

- \* ) Bloquage du différentiel: agissant s/train longitudinal. Commandé par air comprimé.
- \*\* ) Charge utile: Ne doit pas dépasser 5,0 t pour pont fixe, et 4,5 t pour pont basculant, fourgon ou carrosserie spéciale.
- \*\*\* ) Équipement: Sera complété ou modifié lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé lors de l'immatriculation du vhc. par l'expert cantonal.
- + ) Rétrocession des droits de douane: Les véhicules pour lesquels une telle rétrocession est demandée, doivent être équipés d'un crochet de remorque et de 2 éclisses selon décision du DRF du 10.2.1950.
- ++ ) Poids de remorquage max.: Ce véhicule peut démarrer facilement dans une côte de 15% (chargé), avec une remorque le 17'000 kg.  
La décélération des freins selon LCF du 20.3.1957 doit être contrôlée lors de l'immatriculation du train.

Lieu et date de l'expertise-type

Thoune, le 15.7.1958

La Commission d'expertise-type